ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 03/2026

Date : Jeudi 18 juin 2026 à 19h30

Lieu : Salle polyvalente de Jongny – chemin de la Poste 7 – 1805 Jongny

Présidence : Rodrigo Leal (Jongny)

Scrutatrices : Anna Iamartino (Vevey) – Héraclès Dellas (La Tour-de-Peilz)

Présent(e)s : 45 conseillères et conseillers sur 63 personnes assermentées
Excusé(e)s : 15 conseillères et conseillers
Absent(e)s : 3 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 02/2026 de la séance du 2 avril 2026
4. Communications du Bureau et correspondance
5. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
6. Préavis du Comité de direction
6.1 Projet de signalisation dynamique – choix d'un projet pilote (Préavis No 06/2026)
6.2 Budget 2027 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 07/2026)
6.3 Taux d'activité, rétribution et indemnités diverses des membres du Comité de direction pour la durée de la législature 2026-2031 (No 08/2026)
7. Communications du Comité de direction :
7.1 Bilan de législature (Communication orale)
7.2 Nouvelle identité visuelle (Communication orale)
7.3 Point de situation sur le projet de la Maison de la sécurité publique (Communication orale)
7.4 Nouvelle infrastructure informatique ASR (Communication orale)
8. Rapports des commissions
8.1 Rapport relatif aux comptes 2025 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 03/2026) (Rapp. : M. Alexandre Koschevnikov, Président)
8.2 Rapport relatif à la gestion 2025 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 04/2026) (Rapp. : M. Alexandre Koschevnikov, Président)
8.3 Rapport relatif à la gouvernance ASR – Adaptation et mise en conformité des Statuts (Préavis No 05/2026) (Rapp. : Mme Sarah Dohr, Présidente)
9. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Rodrigo Leal (Jongny) ouvre la séance et salue l'ensemble des personnes présentes, ainsi les représentants de l'ASR et le public.

1. APPEL

Excusé(e)s : Joey Fares (Blonay – Saint-Légier) – Rolf Ingold (Blonay – Saint-Légier) – Gilbert Jaunin (Blonay – Saint-Légier) – Tommasina Maurer (Blonay – Saint-Légier) – Jérôme Ghedira (Corsier) – Jacques Keller (Corsier) – Jean Signori (Jongny) – Piero Negro (La Tour-de-Peilz) – Michel Tobler (La Tour-de-Peilz) – Ihab Al Jundi (Montreux) – Jean-Marc Forclaz (Montreux) - Anna Krenger (Montreux) – Caroline Gigon (Vevey) – Akram Moussetaïni (Vevey) – Ariane Verdan (Vevey)

Absent(e)s : Serge Luzio (Corseaux) – Carla Silva Borges de Sá (Montreux) – Oliver Ghorayeb (Vevey)

M. Christian Kaelin (Corsier), membre du Comité de direction, est excusé.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. le Président ouvre avec plaisir cette dernière année de sa présidence. Conformément à l'art. 55 RCI, le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. M. le Préfet a reçu un exemplaire de la convocation.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 02/2026 DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2026

M. T. Luder demande que les cosignataires de son postulat soient mentionnés nommément dans le procès-verbal, à savoir MM. Mario Gori (Montreux), Piero Negro (La Tour-de-Peilz), Julien Décombaz (Blonay - St-Légier), Jean-Paul Gremion (Corseaux), Serge Luzio (Corseaux), Yvan Cornu (Vevey) et Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey).

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal No 02/2026 de la séance du 2 avril 2026 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention) tel qu'amendé, avec remerciements à la secrétaire.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET CORRESPONDANCE

La séance d'installation des nouvelles autorités de l'ASR se tiendra le jeudi 25 juin 2026, à 18h00, en la salle du Conseil communal de Vevey. M. le Président rappelle également les dates, heures et lieux des séances préparatoires de chacun des groupes.

5. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Néant.

6. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

6.1 Projet de signalisation dynamique – choix d'un projet pilote (Préavis No 06/2026)

Cet objet est renvoyé à une commission standard composée des membres suivants :

Présidence : Viviane Huber (La Tour-de-Peilz)
Membres : Tal Luder (Montreux) – Mathias Ekah (Montreux) – Cédric Bussy (Vevey) – Elliott Messeiller (Vevey) – Michèle Perrelet (Blonay – Saint-Légier) – Corinne Borloz (Corseaux) – Guillaume Augnet (Veytaux) – Rodrigo Leal (Jongny)

6.2 Budget 2027 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 07/2026)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

6.3 Taux d'activité, rétribution et indemnités diverses des membres du Comité de direction pour la durée de la législature 2026-2031 (No 08/2026)

Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

7. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION :

7.1 Bilan de législature (Communication orale)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) donne lecture du bref bilan de la législature qui s'achève établi par le Comité de direction :

« La législature 2021 – 2026 a débuté sur la situation sanitaire difficile en lien avec le COVID. En effet, les mesures particulières décrétées sur le plan fédéral, avec des adjonctions cantonales, ont nécessité une attention soutenue de la part de l'ensemble de nos services. Sans revenir sur les détails, nous pouvons tout de même citer la création d'un « bataillon EST Vaudois » de la protection civile sous notre responsabilité en lien avec le plan ORCA cantonal, avec la mise en place d'une centrale regroupant les forces sécuritaires regroupées au 2m2c. C'était avant les travaux…

Fin 2021, notre système informatique, alors encore hébergé par la Commune de Montreux, a été victime d'une cyberattaque. Cet évènement a nécessité la mobilisation rapide d'importantes ressources internes, avec le soutien de nos partenaires cantonaux, afin de garantir la continuité des services à la population et d'accompagner la commune dans la mise en place d'une cellule de crise.

L'année 2022, que nous pouvions espérer plus tranquille, nous a démontré qu'une guerre à nos portes était possible, avec le début du conflit ukrainien, et les retombées qui ne sont pas terminées notamment sur le plan géopolitique, sécuritaire et migratoire. Les conséquences de ce conflit ont conduit nos services à se préparer à une éventuelle crise énergétique afin de garantir la continuité de nos prestations en mode dégradé. C'est dans ce contexte qu'est aussi né le concept des points de rencontre d'urgence (PRU).

Cette même année, notre Association a débuté, sur le plan de la gouvernance les travaux concrets des modifications statutaires sur la clé de répartition financière entre les communes membres.

2023 nous a permis de nous concentrer un peu plus sur notre propre fonctionnement avec, par exemple, une forte participation aux réflexions cantonales pour la police avec le projet CORE, pour la protection civile, avec le projet TETRIS en route depuis 2021 et qui prévoyait une nouvelle organisation cantonale des ORPC, et avec le DISCUP (Dispositif cantonal d'urgences préhospitalières) pour notre service d'ambulance. Ces divers dossiers sont toujours d'actualité, avec parfois des rebondissements, voire des changements de cap et de nom au niveau cantonal.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection civile en 2021 a rapidement produit ses effets, entraînant une diminution significative des effectifs des personnes astreintes. Cette évolution a eu pour conséquence une réduction de la disponibilité des ressources de notre ORPC, notamment pour le soutien aux manifestations locales.

L'année 2024 nous a permis de mener à terme la modification des statuts, finalement acceptée par l'entier des conseils communaux des communes membres à fin 2024, après plus de 5 ans de négociations et une trentaine de simulations tout de même, avec pour chaque itération des présentions et des discussions. L'entrée en vigueur desdits statuts a pu se faire, après ce long parcours, au 1er janvier 2025.

Début 2025, nous avons reçu la démission de notre Directeur M. Frédéric Pilloud, nous obligeant à nous faire accompagner pour la transition jusqu'à l'arrivée au 1er octobre de M. Clément Leu.

À partir du deuxième trimestre de 2025, une réflexion sur la gouvernance de notre Association a été initiée par le CODIR. Elle a pris forme début 2026, avec une période transitoire, de manière à garantir les meilleures conditions-cadre possibles pour la nouvelle législature 2026-2031 qui démarre le 1er juillet.

Ce nouveau modèle de gouvernance constitue l'aboutissement naturel des propositions portées par le CODIR durant l'ensemble de cette législature. Il répond à la volonté de consolider les services transversaux, de rationaliser les processus internes et d'accroître l'efficacité ainsi que l'efficience du système organisationnel dans son ensemble.

Nous pouvons encore préciser s'il le fallait, qu'à l'instar des autres collectivités publiques, nous avons rencontré une augmentation importante des dossiers juridiques à traiter, malheureux signes d'un virement sociétal vers le juridisme excessif et la nécessité de devoir démontrer et justifier certains de nos actes administratifs et opérationnels.

Le CODIR ne peut pas passer sous silence tout le travail qu'il a accompli en ce qui concerne le déploiement du dispositif régional de sécurité et son pivot, à savoir la Maison de la Sécurité Publique Riviera (MSPR). Ces réflexions débutées en décembre 2017, ont connus une avancée majeure entre 2025 et 2026, avec notamment l'acceptation à l'unanimité des Municipalités des communes membres de concentrer nos efforts pour une réalisation du bâtiment sur la parcelle du Pré-au-Blanc.

Au cours de cette législature, l'ensemble de nos missions de sécurité publique a été confronté à des défis opérationnels significatifs. L'augmentation marquée du nombre de manifestations, qui a doublé durant cette période, la problématique du deal de rue ainsi que certains comportements délictueux observés au sein de groupes de jeunes de la région ont particulièrement mobilisé nos ressources.

Ces phénomènes ont constitué des sujets d'attention prioritaires pour le CODIR. Les améliorations observées aujourd'hui, notamment en matière de lutte contre le deal de rue, témoignent néanmoins de l'engagement constant de nos forces opérationnelles et de la qualité du soutien politique apporté à nos actions, tant à l'échelon régional que cantonal.

Face à ces enjeux, nos services ont poursuivi leurs efforts de prévention, de proximité et d'intervention, avec pour objectif de garantir durablement la sécurité de la population et la qualité de vie sur l'ensemble du territoire.

Pour terminer ce bref bilan, nous nous devons de remercier chaleureusement nos services, composés de femmes et d'hommes qui se préoccupent au quotidien de la sécurité de nos habitants et visiteurs, et qui ont délivré durant toute cette législature des prestations de qualité pour le bien-être de toutes et tous, parfois dans des conditions délicates. Notre personnel est encadré par une Direction et des cadres très compétents, que le CODIR remercie aussi bien entendu.

Le Comité de direction remercie encore nos partenaires sécuritaires et administratifs, ainsi que les conseillères et conseillers intercommunaux, membres de notre organe législatif, qui nous accordent régulièrement leur confiance. »

La parole n'est pas demandée.

7.2 Nouvelle identité visuelle (Communication orale)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) donne lecture du communiqué de presse suivant : « L'ASR devient Sécurité Publique Riviera et dévoile sa nouvelle identité visuelle.

À l'aube de son vingtième anniversaire, l'Association de Communes Sécurité Riviera (ASR) franchit une nouvelle étape de son développement en adoptant la marque Sécurité Publique Riviera (SPR) et une identité visuelle entièrement renouvelée. Cette évolution reflète la réalité d'une organisation qui rassemble aujourd'hui l'ensemble des missions de sécurité publique au service de la population et des communes partenaires de la Riviera vaudoise.

Fondée en 2007, l'Association regroupe aujourd'hui quatre services de secours et d'urgence – Ambulance Riviera, Police Riviera, ORPC Riviera–Pays-d'Enhaut et SDIS Riviera – ainsi que la Direction et les Services généraux, comprenant notamment l'Office du commerce et des manifestations et l'Office de la mobilité, répartit sur plusieurs sites (projet de « Maison de la sécurité publique et son dispositif régional »).

Issue d'une réflexion menée sur la notoriété de l'Organisation et la compréhension de ses missions, cette nouvelle identité vise à renforcer sa visibilité en créant une identité commune pour tous les services (Police, Ambulance, Protection civile et Incendie et secours). Si la dénomination juridique

« Association de Communes Sécurité Riviera » est maintenue, le nom Association Sécurité Riviera (ASR) et remplacé par la marque Sécurité Publique Riviera (SPR) qui met davantage en valeur la dimension de service public qui fédère l'ensemble de ses activités.

Le nouveau logo présenté lors de la séance du Conseil intercommunal de l'Association, jeudi 18 juin 2026, repose sur un principe de convergence. Son graphisme évoque le mouvement, la coordination et la synergie entre les différents services. Il intègre également des références à la Riviera vaudoise, à ses communes partenaires ainsi qu'au faucon pèlerin, nouveau symbole de l'Organisation.

Son emblème circulaire illustre la collaboration, le rayonnement territorial et l'action coordonnée menée quotidiennement au service de la sécurité publique.

« Cette nouvelle identité visuelle traduit l'évolution de notre Organisation et notre volonté d'être toujours plus lisibles et accessibles pour la population comme pour nos partenaires. Elle symbolise également la force de la collaboration intercommunale qui constitue le fondement de notre action », souligne Clément Leu, Directeur.

Le déploiement de cette nouvelle identité sera réalisé à partir du 1er janvier 2027 et de manière progressive sur l'ensemble des supports de communication de l'Organisation, notamment les véhicules, la signalétique et les supports numériques.

Par cette évolution, Sécurité Publique Riviera réaffirme son engagement en faveur d'une sécurité de proximité, efficace, coordonnée et adaptée aux besoins actuels des communes et de leurs habitants.

L'Association de Communes Sécurité Riviera assure, pour ses communes membres, une gestion coordonnée des missions de sécurité publique, de secours et de protection de la population. Grâce à une approche intercommunale, elle œuvre quotidiennement à la prévention, à la sécurité et à la qualité de vie des habitantes et habitants de la Riviera vaudoise. »

M. C. Leu, directeur, présente le nouveau logo de l'association et explique en quelques mots le contexte dans lequel ce choix a été opéré. *(Cette présentation est transmise à l'ensemble des membres du Conseil intercommunal le lendemain de la séance.)*

La parole n'est pas demandée.

7.3 Point de situation sur le projet de la Maison de la sécurité publique (Communication orale)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) indique qu'avant la fin de la présente législature, le Comité de direction souhaitait informer le Conseil intercommunal sur l'avancement de l'important projet d'évolution du dispositif régional de sécurité publique, en particulier en ce qui concerne la future Maison de la sécurité publique (MSPR) :

« Comme vous le savez, ce projet a pour objectif de regrouper plusieurs services opérationnels et administratifs de notre Organisation sous un même toit, à l'horizon 2030-2035, tout en renforçant les synergies avec les partenaires institutionnels. Par rapport à l'ECA plus particulièrement, un financement spécifique interviendra de sa part, puisque la MSPR abritera une nouvelle caserne SDIS.

La MSPR vise à optimiser et moderniser le dispositif sécuritaire régional, tout en maintenant une présence de proximité sur l'ensemble du territoire de la Riviera vaudoise. Elle offrira un cadre de travail adapté aux besoins actuels et futurs, favorisant une coordination renforcée entre les différents acteurs de la sécurité publique, de secours et de la prévention.

Comme vous le savez également, à l'issue d'une analyse approfondie, le site situé au lieu-dit « Pré-au-Blanc », à Blonay – Saint-Légier, s'est révélé être le plus approprié, notamment en termes d'efficacité opérationnelle et de potentiel de développement. Ce choix a d'ailleurs été recommandé notamment par l'ECA pour tous les aspects liés à la sécurité incendie.

D'intenses discussions sont en cours avec le propriétaire du terrain et plusieurs partenaires institutionnels et privés, afin de consolider les bases du projet et d'en garantir la viabilité à long terme. Les services cantonaux concernés ont également été sollicités, afin de réunir l'ensemble des conditions favorables à la bonne réalisation du projet, en tenant compte des spécificités propres à chaque domaine d'activité.

L'objectif commun est de pouvoir formaliser les accords entre les différents partenaires d'ici à la fin de la présente législature, pour permettre le dépôt d'un plan d'affectation avant la fin de l'année en cours.

Ainsi, une convention de principe, visant à fixer les bases formelles et matérielles de cette collaboration, est en cours d'élaboration. Ladite convention réunira ces différents partenaires : notamment l'ASR, Migros Vaud (en sa qualité de propriétaire du terrain) et les Retraites Populaires (en leur qualité d'investisseur institutionnel potentiel).

En outre, un avis juridique auprès d'un avocat spécialiste du droit des marchés publics a été sollicité. Il vise à déterminer si et/ou dans quelle mesure le processus en lien avec la construction de la MSPR est susceptible d'être soumis à la législation sur les marchés publics.

Par ailleurs, l'organisation et la gouvernance du projet ont été renforcées. Un chef de projet a été désigné et il travaille actuellement en étroite collaboration avec un mandataire externe, spécialiste du domaine.

Un comité de pilotage, composé d'une délégation du Comité de direction, du Directeur, du chef de projet, ainsi que de la chargée de communication, assure la supervision du projet et le lien avec le Comité de direction, instance décisionnelle stratégique.

Cette organisation complète les différents groupes de travail « métier » ainsi que le Comité stratégique, qui réunit l'ensemble des acteurs et, finalement, la Commission consultative du Conseil intercommunal.

Ces éléments confirment que le projet progresse de manière structurée, réaliste et coordonnée, d'entente avec l'ensemble de nos partenaires et interlocuteurs concernés. Ils nous permettent d'aborder avec confiance et optimisme les prochaines étapes de son avancement, en particulier à l'approche de la nouvelle législature.

Le Comité de direction souhaite ainsi réitérer qu'au moyen de ce projet, l'ASR dispose d'une opportunité unique de créer, avec ses partenaires, un centre de compétence de sécurité régionale sur la Riviera. Ce projet permettra d'améliorer durablement l'efficience des dispositifs existants et de garantir le développement de la sécurité régionale pour les prochaines décennies. »

M. Cédric Bussy (Vevey) salue le renforcement de la gouvernance avec l'engagement d'un chef de projet, parce que des projets de cette taille-là nécessitent une certaine cohérence pour avancer. De l'extérieur, la convention qui va lier les partenaires semblent toutefois prendre beaucoup de temps. Le climat de négociation est-il bon, les choses avancent-elles à un bon rythme ou y a-t-il quelque chose qui devrait nous alerter ?

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) répond que le climat est serein, mais évidemment que chaque partenaire souhaite assurer ses arrières. Chaque partenaire ou presque a donc mandaté un juriste, d'où autant de juristes = autant d'avis, voire plus. C'est plutôt la négociation sur le cadre de cette collaboration qui prend donc un peu de temps.

M. Yvan Cornu (Vevey) remercie en préambule le Comité de direction pour la qualité de la collaboration au sein de la commission consultative, qui s'est réunie au rythme de quatre séances par année et qui a permis d'auditionner les représentants des divers partenaires, notamment l'ECA, le Ministère public ou la police cantonale. L'objectif initial était de trouver une alternative au projet En Saussaz, qui avait très peu de chances d'aboutir en cas de référendum. Le Comité de direction a présenté deux options, dont celle du Pré-au-Blanc, qui est maintenant favorisée. Il a pour sa part toutefois quelques inquiétudes. En effet, si le soutien des Municipalités a certes été donné de manière unanime par les neuf communes, mais il semble conditionné au fait que cela n'aura aucune incidence financière pour les communes, ce dont il doute sérieusement. Lors de la dernière séance de la commission consultative, il a relevé deux aspects : un aspect statutaire, puisque l'article 27 des statuts de l'ASR prévoit que le plafond des emprunts pour les investissements est de 10 millions, soit bien inférieur à ce va coûter la Maison de la sécurité. Les statuts prévoient également qu'une modification de cette disposition nécessite un passage devant l'ensemble des neuf conseils communaux. À la suite de cette séance, il a adressé un courrier à l'attention du président du Comité de direction, pour rappeler que le financement privé dans un partenariat public-privé, même institutionnel, est considéré comme de la dette et nécessite la comptabilisation d'un leasing financier. Il se référait aux pages 33 et 34 du manuel de comptabilité MCH2, qui dit qu'un partenariat privé ne doit pas permettre de contourner les dispositions qui

relèvent des règles en matière de plafond d'endettement et de maîtrise des finances communales. À tout le moins, le point suivant est rempli pour définir qu'il s'agit d'un leasing financier : l'actif (la Maison de la sécurité publique) est spécialisé, c'est-à-dire qu'il ne peut pas être réadapté pour servir un autre utilisateur. Dans ces conditions, augmenter le plafond tant de l'ASR que des communes partenaires, selon leur quote-part, paraît inévitable. Cette modification permettra aux neuf conseils communaux de se prononcer au même titre que les Municipalités ont été consultées. Cela permettra aussi à l'ASR d'être maître de l'ouvrage et ensuite propriétaire de cette Maison de la sécurité publique.

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) indique que les avis de droit qui sont en cours intègrent une analyse approfondie des risques liés à l'endettement de l'ASR et de ses répercussions potentielles sur la quote-part des communes membres. Une consultation informelle est également menée auprès des services des finances des neuf communes afin d'évaluer la pertinence d'un scénario où l'ASR « s'endetterait » pour construire, avant de répartir la dette. Certainement que cela coûterait moins cher que le paiement d'un loyer, mais cela impacterait évidemment le plafond d'endettement. Le Comité de direction n'a pas encore reçu toutes les réponses, mais l'idée est de pouvoir présenter au Conseil intercommunal un rapport avec les différentes possibilités, et si le Conseil décide d'aller de l'avant, le Comité de direction demandera une décision formelle aux Municipalités. A noter que le refus d'une seule commune nécessiterait de poursuivre la voie initiale, à savoir la participation d'un fonds de pension, par exemple, pour la construction, ce qui ne supprimera pas nécessairement le fait de devoir passer par des marchés publics, les deux choses étant séparées. L'objectif est de clarifier au maximum l'ensemble des paramètres pour permettre une prise de décision éclairée.

Mme Susanne Lauber Fürst (Montreux) remercie le Comité de direction pour sa présentation et fait le lien avec la nouvelle identité visuelle. La première mouture de l'agence externe proposait une identité visuelle totalement indépendante de l'ASR. C'est la commission consultative qui a souhaité renforcer la visibilité de l'ASR. Le résultat démontre la valeur de la collaboration entre le Conseil intercommunal et le Comité de direction. Le rôle des membres du Conseil intercommunal durant la prochaine législature sera crucial : ils devront porter ce projet, trouver du soutien, être des ambassadeurs et ambassadrices de la Maison de la sécurité publique dans leurs communes respectives. Le Directeur de l'ASR devrait être invité par les conseils communaux pour présenter la nouvelle identité visuelle. Nous devons saisir toutes les occasions pour accélérer la concrétisation du projet.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7.4 Nouvelle infrastructure informatique ASR (Communication orale)

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) revient sur l'important projet relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR, dont les contours ont été explicités dans le cadre du préavis N° 08/2024, qui a été adopté par le Conseil :

« Pour rappel, consécutivement à la résiliation de la convention qui nous liait à la Commune de Montreux, l'ASR devait acquérir sa pleine indépendance sur le plan informatique et entreprendre toutes les démarches utiles visant à aboutir à ce résultat, ceci à l'issue d'un processus de marché public.

Le projet a ainsi pu démarrer concrètement en juin 2025. La phase initiale a consisté à déployer les data centers et à établir leur interconnexion. Parallèlement, les commandes de matériel ont été effectuées et l'installation des serveurs, ainsi que la mise en place de l'environnement informatique se sont déroulées entre la mi-août et la mi-octobre de l'année dernière.

L'étape suivante a concerné le transfert des applications, ainsi que la réinstallation complète du parc informatique. Cette opération a visé un double objectif : la migration vers le système d'exploitation Windows 11 et l'intégration optimale des postes dans la nouvelle organisation technique. Il s'est agi d'une phase particulièrement sensible pour nos utilisateurs. Un travail soutenu de nos équipes, coordonné avec nos prestataires externes, a permis de veiller à ce que les impacts soient demeurés limités et maîtrisés.

Nous avons donc le plaisir de vous informer que toutes ces opérations sont aujourd'hui entièrement terminées. Elle se sont déroulées sans inconvénient majeur, dans le respect des objectifs fixés et des délais convenus, mais également du budget alloué.

À ce propos, l'on relèvera que le montant maximal de CHF 1.1 Mio, qui avait été alloué par le Conseil intercommunal, n'a été que partiellement entamé. En effet, à ce jour, le coût total du projet s'est élevé à environ CHF 615'000.00. Il convient toutefois de préciser que certaines factures devront encore être reçues et acquittées, pour un montant estimé à environ CHF 67'000.00. Les coûts d'exploitation ont aussi été maîtrisés et représentent un montant de CHF 310'000.00. Pour rappel, ils étaient de CHF 240'000.00 environ, lorsque l'ASR était liée par convention et dépendait des prestations du Centre informatique de la Commune de Montreux.

L'ASR peut donc désormais disposer d'une infrastructure informatique contemporaine, sécurisée et totalement autonome. Il s'agit-là d'une réalisation technique notable et d'un aboutissement important pour notre Organisation. Par cette communication, nous souhaitions vous informer de la fin de ce projet et vous fournir une première orientation au sujet de ses coûts. Il va sans dire que des éléments plus précis et détaillés pourront être fournis à la commission de gestion en fonction de ses besoins et demandes. »

M. Cédric Bussy (Vevey) salue le respect des budgets et la concrétisation du projet conformément aux annonces initiales. Il tient toutefois à nuancer l'idée d'une autonomie « pleine et souveraine ». Cette indépendance est en effet limitée lorsque l'entier du parc informatique dépend de logiciels et de matériel qui viennent d'outre atlantique et de décisions qui peuvent être prises de manière unilatérale, impliquant un impact direct sur les finances de l'association.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 Rapport relatif aux comptes 2025 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 03/2026) (Rapp. : M. Alexandre Koschevnikov, Président)

M. Alexandre Koschevnikov (Veytaux) rappelle que la commission s'est rencontrée le 7 avril afin d'établir une liste de questions et remarques qu'elle a transmises le 22 avril au Comité de direction et à la Direction de l'ASR. Une deuxième séance s'est tenue le 12 mai, avec le Comité de direction et une délégation de la Direction, au cours de laquelle tous les points ont été examinés en détail. Il a été répondu à toutes ces questions d'une manière précise et complète. La commission de gestion en remercie le Comité de direction et la Direction.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Alexandre Koschevnikov (Veytaux), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions de son rapport. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2026 du Comité de direction, du 12 mars 2026, sur les comptes 2025 de l'Association de Communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'approuver les comptes de l'exercice 2025, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 46'659'462.-, les revenus à CHF 25'587'860.-, pour une charge nette totale à répartir de CHF 21'071'601.90 ;

- D'en donner décharge au Comité de direction.

8.2 Rapport relatif à la gestion 2025 de l'Association Sécurité Riviera (Préavis No 04/2026) (Rapp. : M. Alexandre Koschevnikov, Président)

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. Alexandre Koschevnikov (Veytaux), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions de son rapport. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à une large majorité (trois abstentions), comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 04/2026 relatif au rapport de gestion 2025 de l'Association de Communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2025 et d'en donner décharge au Comité de direction.

8.3 Rapport relatif à la gouvernance ASR – Adaptation et mise en conformité des Statuts (Préavis No 05/2026) (Rapp. : Mme Sarah Dohr, Présidente)

M. Tal Luder (Montreux) remercie la rapportrice pour la qualité de son rapport, et l'ensemble des membres de la commission pour les échanges constructifs lors de la séance. Cette adaptation des statuts ne constitue pas une simple mise à jour administrative. Elle vise à mettre le cadre légal en adéquation avec la réalité du fonctionnement de l'ASR, à renforcer la sécurité juridique de ses décisions et à faire évoluer sa gouvernance pour répondre aux défis futurs. Le modèle proposé repose sur une implication plus importante de l'ensemble des membres du Comité de direction au travers de délégations thématiques chargées du suivi des dossiers et des projets. La charge de travail est ainsi mieux répartie entre les représentants des communes, alors qu'elle était auparavant davantage concentrée sur le Bureau. Cette évolution explique la légère augmentation des coûts figurant dans le préavis No 08/2026, qui sera traité prochainement. La rétribution globale passe de CHF 270'246.70 à CHF 272'443.-, soit une hausse de CHF 2'196.30 par an, représentant moins de 1%. Dans le même temps, le taux d'activité des membres du Comité de direction passe de 5,5% à 10%, tandis que celui du président diminue de 27% à 26%. Nous avons donc une réforme importante de la gouvernance, une meilleure répartition des responsabilités et un impact financier limité. Pour ces raisons, le groupe Montreux invite le Conseil à voter les conclusions du préavis.

M. Cédric Bussy (Vevey) salue également cette réforme de la gouvernance qui répartit les responsabilités et investit aussi de manière différente les membres du Comité de direction. C'est une façon intelligente de gérer les choses. Le groupe Vevey soutiendra donc les conclusions du préavis. La manière dont cette nouvelle gouvernance est argumentée l'alerte toutefois quelque peu. En effet, il est abondamment question de la manière dont on gère l'association, mais le Comité de gestion est un organe stratégique et politique ; ses membres portent la politique sécuritaire de la région. La question n'est donc seulement comment est-ce qu'on gère l'association, mais comment est-ce qu'on porte politiquement l'association ? Le groupe Vevey aurait aimé voir apparaître cette stratégie, cette vision, cette politique de sécurité plus clairement. Probablement qu'elle existe, mais l'expliciter permet de la débattre, de la connaître, puis de la comprendre.

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) abonde dans le même sens, tout en précisant que la démarche actuelle ne visait pas à devancer les futures autorités puisque, lorsque les réflexions ont démarré l'été dernier, on ne savait pas encore ce qui allait se passer au niveau des autorités communales. L'idée était donc de laisser une certaine marge de manœuvre avant tout au futur comité exécutif, mais aussi à l'organe délibérant. Une séance de travail « au vert » est prévue le 10 septembre afin de définir

une stratégie pour la législature, sur la base du canevas imaginé. Le résultat sera évidemment communiqué au Conseil intercommunal.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Mme Sarah Dohr (Vevey), présidente de la commission, donne lecture des conclusions de son rapport. Au vote, les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 05/2026 du Comité de direction, du 12 mars 2026, relatif à la gouvernance et aux adaptations des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera y relatives,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'approuver les Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera en fonction des modifications énoncées dans le préavis No 05/2026 et contenues à l'annexe 2 dudit préavis (proposition de révision du 12 mars 2026) ;
- D'autoriser le Comité de direction à adapter la gouvernance de l'Association de communes Sécurité Riviera telle que proposée, dès le 1er juillet 2026 et d'édicter les dispositions utiles dans la limite de ses compétences ;
- D'autoriser le Comité de direction à les soumettre aux autorités cantonales compétentes pour approbation.

9. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme Carvi Stucki (Corsier) demande si le Conseil a traité le point 6 de l'ordre du jour.

M. le Président répond que le préavis a été déposé, mais qu'il sera discuté lors de la prochaine séance.

M. F. Vallotton (Vevey) remarque que mardi dernier une petite manifestation s'est tenue devant le siège d'une multinationale veveysanne. Il se dit surpris que cette petite délégation d'une dizaine de personnes se trouve accompagnée par un agent à vélo, deux agents devant l'entrée du bâtiment, un autre un peu plus loin, une voiture. Quelles sont les raisons d'un dispositif aussi important pour un évènement aussi léger, comment cette entreprise était-elle au courant ? Un contact préalable direct avec les organisateurs aurait permis d'expliquer ce qui était prévu. Il s'interroge également sur les coûts que représentent ces agents mobilisés pour une action totalement non violente.

M. C. Leu, directeur, croit savoir que tout s'est très bien passé ; c'est le plus important. On fait souvent le reproche inverse aux forces de police. Sans rentrer sur le fond, il remarque que l'ASR a des contacts avec toutes les entreprises et qu'en cette période de G7, les différentes démonstrations sont évidemment suivies d'un peu plus près. La police n'avait pas vraiment d'informations concernant cette réunion, ni combien de personnes seraient présentes. Le principal est que le dialogue a pu avoir lieu.

M. Fabrice Yerly (Montreux) revient sur la nouvelle identité visuelle. Il se dit surpris que le Comité de direction annonce ce changement par une simple communication et non pas sous la forme d'un préavis. Engager des professionnels qui travaillent dans ce domaine induit certainement des coûts.

M. C. Leu, directeur, répond que ce mandat entre dans les compétences financières et les prérogatives du Comité de direction, d'où le fait qu'il n'a pas présenté de préavis pour ce mandat-là. Au niveau des

coûts, beaucoup de choses se feront par le biais du budget 2027. Des renouvellements d'équipements sont prévus chaque année au budget ; on va donc utiliser ce renouvellement naturel pour mettre en place cette nouvelle identité visuelle. Les deux ateliers de l'ASR (signalisation et protection civile) seront également engagés pour diminuer au maximum les coûts. Tout l'enjeu de ce projet est de le faire d'une manière économiquement raisonnable.

M. Yvan Cornu (Vevey) aurait souhaité que le Comité de direction adresse ses quatre communications orales au Conseil intercommunal par écrit. Il pense notamment au bilan de législature. Il n'a pas pu saisir par exemple si ce bilan fait par oral mentionnait l'augmentation des violences domestiques, qui ont augmenté de plus de 5% l'année dernière. Si un envoi simultané à l'ordre du jour n'est pas possible, peut-être qu'un envoi séparé plus proche de la séance aurait été possible. Concernant le courriel dont il a fait référence plus avant, là aussi, une simple confirmation de la part du Comité de direction qu'il avait commencé une démarche dans ce sens lui aurait permis de ne pas intervenir.

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) précise que le Comité de direction a pris les dernières décisions concernant les communications orales tardivement, après l'envoi des documents. Le Comité de direction a hésité à les envoyer ; il est vrai que ses interventions auraient été moins longues et que le Conseil intercommunal aurait pu poser des questions. Ces communications orales figureront de toute manière dans le procès-verbal. Il assume en revanche le fait de ne pas avoir accusé réception du courrier électronique, ce dont il s'excuse.

M. Cédric Bussy (Vevey) intervient au sujet des évènements liés au G7. Dans un tel évènement non seulement intercantonal, mais supranational, les directives opérationnelles et la conduite des opérations passent-elles par l'ASR ou est-ce que tout est cantonalisé ?

M. C. Leu, directeur, répond qu'une directive existe pour les engagements en lien avec le G7 pour l'ensemble des forces de police, qui doivent se renforcer mutuellement. En l'occurrence, les enjeux pour le canton de Vaud étaient surtout liés à Lausanne, puis Genève. Du personnel est envoyé en renfort au dispositif cantonal, que ce soit à Lausanne ou en d'autres lieux du canton, voire à Genève. Le même processus est engagé pour le WEF en début d'année, où un certain nombre de collaborateurs sont envoyés dans le cadre de l'entraide intercantonale suisse des polices. Une directive cantonale dirige et coordonne l'ensemble des évènements, mais chaque entité de police a la mission de continuer à gérer sa propre sécurité publique de manière autonome. Et bien entendu que si l'on a des informations non seulement en lien avec la sécurité publique régionale, mais avec l'évènement connexe, les annonces sont faites à la conduite centralisée à la Blécherette, donc à la police cantonale, afin que les renforts adéquats et le mécanisme opérationnel puissent avoir lieu.

M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) prononce quelques mots en cette fin de législature : « Permettez-moi de vous adresser quelques mots en fin de la dernière séance de la législature 2021-2026. C'est en général le moment choisi pour faire une sorte de bilan de la législature écoulée, vous l'avez entendu tout à l'heure, mais c'est aussi le moment d'adresser des remerciements et je tiens à le faire en mon nom personnel.

Après ces presque cinq années, à quelques jours près, durant lesquelles vous avez été élues et élus pour délibérer pour notre association intercommunale, vous avez su défendre les intérêts sécuritaires de notre région, pour le bien-être de ses habitants et de ses visiteurs. Certes, parfois avec une certaine… comment dire… véhémence, propos musclés qui ont à de rares exceptions frisé le code, comme on dit par chez nous. Mais je reste persuadé, avec le recul et peut-être un peu de candeur, que cette fougue n'avait pour but que de défendre l'intérêt commun et la sécurité de nos citoyennes et citoyens, c'est notre mission première il faut le rappeler.

La sécurité a un prix nous le savons et nous devons trouver constamment un équilibre entre les attentes et besoins, et leur financement, entre les lois et les directives qui nous sont imposées et leur application avec bon sens. À l'échelon du Canton et dans un résumé drastique, il faut choisir entre plus de place de crèches ou plus de cellules. Je sais que cela n'a rien à voir mais c'est à chaque fois un financement étatique. Il faut donc trouver un deal (oh le vilain mot dans cette salle…) afin de répondre au plus grand nombre, tout en sachant que la satisfaction totale ne sera jamais atteinte…

C'est la règle du jeu du CODIR, et ce sont les décisions finales de votre Conseil intercommunal qui ont permis d'avancer. Sur les grands projets, je ne les citerais pas, vous en connaissez la plupart, chacune et chacun a sa propre opinion, parfois influencée par notre emplacement sur l'échiquier politique. Et l'influence même de notre propre commune est parfois perceptible, alors que nous siégeons dans une entité intercommunale et que dans nos postes, nous devons, et c'est impératif, tenter d'avoir une vision méta, à savoir choisir ce qui est le mieux pour l'ensemble de la Riviera.

Ce n'est pas simple, je le sais, nous le savons tous. Il faut trouver la frontière et le juste équilibre entre ma vision personnelle, celle de ma commune et celle de la région. Mais je crois que durant cette législature nous y sommes bien parvenus. Et pour cela, Mesdames et Messieurs, je vous remercie chaleureusement. Votre engagement honore notre région et vous pouvez en être fiers. Certaines et certains, pour diverses raisons, ne siégeront plus au sein du Conseil intercommunal dès le 1er juillet. Merci à vous toutes et tous pour votre travail. D'autres d'entre vous seront encore présents, et cela permettra un passage en douceur des informations sur les projets importants qui sont les nôtres. Merci à vous aussi de continuer à soutenir et à donner votre avis sur notre association.

Un merci aussi appuyé à votre commission de gestion avec laquelle nous avons pu travailler en toute bonne intelligence depuis 5 ans. J'aimerais aussi remercier les personnes qui se sont succédé au perchoir de votre Conseil, Présidentes et Présidents, et qui ont orchestré nos débats et nos interventions, ains bien sûr que la secrétaire indispensable de votre Conseil, Mme Dind.

Les organes politiques de l'ASR ne seraient rien du tout, si derrière et presque dans l'ombre, il n'y avait pas des services opérationnels, une Direction générale et des directions de services, ainsi que du personnel administratif. Toutes ces personnes permettent de préparer des rapports et des projets de décisions, permettent d'absorber des idées et des décisions politiques parfois saugrenues (si, si...) et permettent à l'institution de fonctionner en rendant des prestations à la hauteur des attentes de la population. Mes remerciements vont à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, aux astreintes et astreints, ainsi qu'aux sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires.

Et pour terminer, mes remerciements chaleureux à mes collègues du Comité de direction. Vous avez travaillé dur, vous avez donné de votre temps, avec à chaque fois la conviction que nos communes méritent le meilleur en ce qui concerne la sécurité. Vous avez su donner votre avis, nous avons su trouver ensemble des consensus, nous avons pu avancer correctement sur de nombreux projets, parfois complexes. Sept membres sur les neufs présents actuellement se retrouveront dès le 1er juillet. Cela permettra aussi une continuité pour le bien de notre association.

Je ne peux passer sous silence le départ de M. Christian Kaelin. Il est un des jeunes du CODIR (en fonction s'entend... je plaisante...) et a rejoint le Comité de direction au début de la présente législature comme délégué de la commune de Corsier-sur-Vevey. Cher Christian, ta présence, tes remarques parfois acides mais toujours bien placées, tes conseils avisés, mais surtout ta bonhommie et ton humour vont nous manquer. Plus adepte de bulles que de chasselas, cela se ressent par ton côté pétillant. Merci pour tout et belle retraite, au soleil, à Marrakech ou ailleurs...

Et pour terminer, je citerais le départ de Jean-Baptiste Piemontesi. Présent au CODIR depuis deux législatures, il a décidé lui aussi de prendre une retraite politique. Il est jusqu'à fin juin le vice-président du CODIR et délégué de la Ville de Montreux. Cher Jean-Baptiste, tu as été un soutien incroyable et un apport fantastique pour l'association. Ta grande expérience du management, ta vision perçante des besoins futurs (perçante comme le faucon), tes conseils de haut vol et ta sensibilité politique ont permis à notre institution d'avancer à grands pas. Ton implication notamment dans la fin de la présente législature a été admirable et la réforme de notre gouvernance te doit beaucoup, toujours avec sagesse et pragmatisme. Tu as été aussi, entre autres, Monsieur Culture et Tourisme de Montreux, Monsieur 2m2c, etc. Bref, je doute que tu puisses disparaître facilement de la vie locale et régionale dès le 1er juillet. En réalité, Jean-Baptiste c'est un peu comme le bon vin à la Foire de Brent : quand il n'y en a pas, la Fête est moi belle. Merci infiniment pour tout, cher Jean-Baptiste.

Mesdames et Messieurs, vous devez peut-être vous dire que le CODIR est râteau, car il n'y a aucun cadeau pour nos sortants : je vous rassure, ils ont été remerciés comme il le faut dans un autre moment.

Chères Conseillères et chers Conseillers, je parlais à l'instant du bon vin et vous savez qu'il ne faut pas en abuser (ça, c'est l'instant prévention de l'ASR...). Et moi j'ai suffisamment abusé de votre temps et

de votre écoute, je vous souhaite donc un très bel été, une belle soirée, un bon match pour celles et ceux qui le regarderont, et vous remercie pour votre attention. »

M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) souhaite remercier et féliciter M. Bernard Degex (Blonay – Saint-Légier) pour son travail incroyable. Ce sont des heures et des heures, des réflexions, un engagement inconditionnel jour après jour pour la sécurité, pour nos citoyens, pour nous toutes et tous. Il mérite lui aussi un énorme applaudissement.

M. C. Leu, directeur, présente le lieutenant-colonel Ismaïl Hamed, nouveau commandant de la protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut, dont la nomination a été annoncée lors de la dernière séance. Le Conseil aura l'occasion en début de législature d'avoir différentes présentations des corps de l'ASR et l'intéressé se fera un plaisir de présenter la protection civile. Il salue également la présence de l'ensemble des membres de la direction. Pour sa part, il n'a participé qu'au sprint final de cette législature, mais il a éprouvé du plaisir à partager ces moments ensemble, à établir la confiance et à travailler aussi bien pour le Conseil intercommunal, le Comité de direction, que pour toutes les autorités des communes membres. Il se réjouit pour sa part de démarrer la prochaine législature avec un Comité de direction très stable. Merci à tous les sortants, du Conseil ou du Comité de direction, pour leur engagement. Il sait ce que cela coûte en termes de temps qu'on pourrait passer avec la famille ou en d'autres lieux. Sans cet engagement, notre pays, notre région, ne seraient pas ce qu'ils sont. Merci aux membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction pour leur engagement.

M. le Président souhaite lui aussi remercier toutes et tous, et particulièrement M. Bernard Degex (Bonay – Saint-Légier), qui a apporté beaucoup tant au Conseil qu'au groupe Amont par sa facilité de contact et de discussion, et à M. C. Leu, directeur, pour la bonne entente avec le Bureau du Conseil. Il rappelle sa suggestion de présenter tous les services de l'ASR afin que le Conseil puisse bien connaître chaque service. Merci à la secrétaire pour son soutien. Merci à sa successeure, aux membres du Conseil pour l'énorme travail effectué, pour leur participation active aux débats. Merci à celles et ceux qui ne poursuivent pas leur mandat. Il invite toutes et tous à partager le verre de l'amitié autour d'un apéritif.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h00. Celle-ci est suivie d'un apéritif de fin de mandat présidentiel.

CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président
Rodrigo **LEAL**

La Secrétaire
Carole **DIND**